

# TVA immobilière

## INFORMATIONS

### DURÉE

Présentiel : 1 journée  
Distanciel : 2 demi-journées  
Soit 7h au total

### PRIX

Présentiel / Distanciel :  
900 € HT / personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

### DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

### FORMATEUR

Expert KPMG Avocats

### NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

### SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

### SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

[www.formation.kpmg.fr](http://www.formation.kpmg.fr)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS

60055 – 92066 Paris La Défense Cedex

N° Siret : 309 660 637 00039

TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

## CONTENU

### PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables juridiques, fiscaux et comptables, Dirigeants, Avocats
- Comptables en charge de la TVA, particulièrement au sein de foncières, de lotisseurs, de promoteurs...

### PRÉREQUIS

- Aucun

### OBJECTIFS

- Maîtriser les règles de base de la TVA immobilière et des droits d'enregistrement
- Identifier les règles de TVA sur les opérations principales (mutations, baux à construction, réhabilitation d'immeubles, LASM)
- Différencier les régimes TVA des différents types de baux immobiliers

### DÉMARCHE PEDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

### RECOMMANDATIONS (DISTANCIEL)

- Microsoft Teams
- Webcam et microphone fonctionnels
- Connexion internet à haut débit

## PROGRAMME

### INTRODUCTION

- Notion d'assujetti à la TVA
- Notion d'immeuble et de services se rattachant à un immeuble

### FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DE LA TVA IMMOBILIÈRE

- Livraisons de terrains
- Livraisons d'immeubles bâties
- Livraisons à soi-même
- Opérations exonérées optables
- Modalités d'imposition

### RÉGIMES PARTICULIERS

- Autoliquidation et sous-traitance
- Opérations réalisées par des non-assujettis
- Droits d'enregistrement
- Schéma de synthèse
- Réhabilitation d'immeubles
- Location immobilière
- Transfert d'universalité
- Contentieux TVA

**Cas pratique sur les régimes applicables en matière de TVA et de droit d'enregistrement**